



Chambre des classes moyennes

Avis

concernant le Comité de crédit et le recours à la consultance extérieure fonctionnant au sein du Fonds bruxellois de garantie

Juin 2012

Comité de crédit et le recours à la consultance extérieure fonctionnant au sein du Fonds bruxellois de garantie Avis de la Chambre des classes moyennes. Juin 2012

Contexte

Mise en place d'un Comité de crédit au Fonds bruxellois de garantie (FBG)

Suite au nouveau Règlement du Fonds bruxellois de garantie (Art. 3) adopté par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le 19 juin 2008 (M.B., 27.08.2008), le Conseil d'administration du FBG a créé un Comité de crédit, composé du Président, du Vice-Président, d'un maximum de 4 experts et d'un secrétaire. Les experts sont désignés par le Conseil d'administration.

La création de ce Comité de crédit était justifiée par le besoin d'une meilleure évaluation des dossiers complexes.

Recours à la consultance extérieure. Conclusion d'un appel d'offre pour un(e) consultant(e) destiné à appuyer le travail du Comité de crédit

La Chambre des classes moyennes est sollicitée en urgence par le Président du Conseil d'administration du Fonds bruxellois de garantie en vue de prendre position quant à la possibilité d'alternative à la prise de décision d'attribution du marché public-

Avis

1. Remarques préalables

Comité de crédit

Les organisations de classes moyennes avaient contesté la création d'un Comité de crédit par le Conseil d'administration du Fonds de garantie lors de l'avis du CESRBC donné le 24 janvier 2008 relatif au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le nouveau règlement général du Fonds bruxellois de garantie.

Consultant en analyse financière

Des doutes réels subsistent sur la valeur ajoutée qu'apporterait un consultant en analyse financière supplémentaire externe par rapport aux compétences des analystes actuels ; les doutes sont d'autant plus réels que le choix du consultant issu de l'appel d'offres a pour résultat de sélectionner le candidat le moins cher et donc pas nécessairement le meilleur. Un seul consultant externe ne peut disposer de toutes les compétences techniques et sectorielles utiles pour traiter un dossier complexe important.

2. Position

La Chambre des classes moyennes demande une évaluation du fonctionnement et du coût de l'actuel comité de crédit.

La Chambre des classes moyennes ne cautionne pas le choix d'un consultant pour effectuer des analyses financières approfondies, étant donné que la SRIB dispose d'une équipe d'analystes financiers.

Elle propose les solutions suivantes :

- a) La Chambre des classes moyennes considère que la décision quant à l'octroi de la garantie relève, sur proposition des analystes ayant traité le dossier concerné, de la compétence du Conseil d'administration.

Dans un premier temps, chaque analyste présente le résultat de son analyse du dossier concerné au Conseil d'administration et propose, le cas échéant, d'invoquer la nécessité du recours à une analyse complémentaire externe par un consultant (pas nécessairement à compétence financière, mais technique, p.ex.). Les analystes disposeraient d'un « pool » de consultants potentiels aux compétences pointues mais différentes, dont ils pourraient proposer le recours au conseil d'administration, en l'élargissant le cas échéant à plusieurs compétences. Il convient de respecter bien sûr les exigences légales concernant la constitution de ce 'pool' de consultants.

- b) La Chambre des classes moyennes propose que le Fonds bruxellois de garantie puisse disposer à l'avenir ~~disposera~~ de moyens humains propres et de moyens de fonctionnement supplémentaires, pour fonctionner de façon plus indépendante.

C'est une proposition qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la régionalisation du Fonds de Participation en vertu de laquelle, la fonction de « front office » serait transférée à la structure indépendante gérant le Fonds de Participation régionalisé qui reprendrait les analystes actuels et la secrétaire^{1..}

A cet égard, la Chambre des classes moyennes renvoie à son avis sur la régionalisation du Fonds de Participation². Pour mémoire, elle souhaite notamment ~~de~~ voir confier les missions de crédit exercées pour l'instant par l'instance fédérale, à une structure régionale indépendante, dotée des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de financement des starters et PME bruxellois et dont les organes de gestion sont calqués sur ceux de l'actuelle instance fédérale, soit une parité entre les représentants des organisations de classes moyennes et des autorités publiques régionales.

* * * *

* * * *

*

¹ Un loyer étant payé à la SRIB pour l'occupation de ses locaux et la prestation des services associés, dans l'hypothèse du maintien de cette localisation.

² Texte de l'avis en annexe.